



GUIDE – Problématiques et problématique prioritaire

1. Identifier les problématiques

Chaque *Réseau Collaboratif* doit procéder à l'identification des *Problématiques* générées par sa *Thématique Prioritaire*.

Les Problématiques sont des sujets complexes ou des questions interdépendantes qui nécessitent une réflexion et une analyse afin de comprendre et de traiter efficacement et durablement une situation donnée. Grâce à l'effort collectif fourni par le Réseau collaboratif, elles seront abordées sous différents angles, ce qui permettra d'évaluer les besoins concrets ou les pratiques à explorer davantage avant de concevoir des projets à grande échelle. L'ensemble des Problématiques des différents Réseaux Collaboratifs enrichira la compréhension globale des défis et des enjeux auxquels sont confrontées les villes membres.

Il est important de renforcer la pertinence des Problématiques identifiées en les croisant avec le cadre pragmatique établi par les Objectifs Opérationnels, afin de certifier qu'elles sont en conformité avec la vision de la Feuille de route du Québec.

Livrable attendu :

Les Problématiques identifiées doivent faire l'objet de la « Fiche de Problématiques ». Il n'y a pas de limite maximale de Problématiques identifiées qui peuvent être soumises, néanmoins il est recommandé d'en indiquer un minimum de 5 dans la fiche de travail.

La « Fiche de Problématiques » finale doit être soumise via le lien Google Drive fourni par le Secrétariat général. Veuillez contacter secretariat@ovpm.org pour demander votre lien exclusif.

2. Déterminer la problématique prioritaire

Les *Réseaux collaboratifs* doivent se mettre d'accord sur la *Problématique prioritaire* qui définit la nature et l'objectif du premier *Projet pilote* à mettre en œuvre¹. Elle doit s'aligner avec la vision politique de la Feuille de route de Québec, ainsi que se conformer à la dimension politique portée par les *Axes stratégiques*, et le cadre pragmatique établi par les *Objectifs opérationnels*.

Livrable attendu :

La Problématique prioritaire doit également être indiquée dans la « Fiche de Problématiques ».

¹ Dans le cas exceptionnel où un Réseau collaboratif souhaiterait sélectionner deux Problématiques prioritaires ou plus, une « Fiche de Problématiques » et un « Plan de Projet pilote » devront être soumis pour chacune d'entre elles.